

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLÉE DE L'ERVE ET DU TREULON



Table des matières

1.	Présentation du CTMA et rappel du contexte.....	1
1.1.	Le territoire.....	1
1.2.	Les enjeux.....	1
1.3.	La cellule d'animation du syndicat	1
2.	Présentation de la cellule d'animation du CTMA.....	2
2.1.	Le comité de pilotage	2
2.2.	Le comité syndical	3
2.3.	Colloques et formations	3
3.	Mise en œuvre du contrat, les travaux du syndicat de l'Erve et du Treulon sur 2015	4
4.	Actions de communication.....	4
5.	Budget et financement.....	4
6.	Bilan et perspective	5
7.	Annexes	5
7.1.	Annexe 1 : Cartographie des travaux 2015	5
7.2.	Annexe 2 : Photos travaux.....	5

1. Présentation du CTMA et rappel du contexte

1.1. Le territoire

Affluent rive droite de la Sarthe, l'Erve draine l'extrémité sud-ouest du département de la Mayenne et la partie occidentale du département de la Sarthe.

En ce qui concerne l'aire d'étude, la basse vallée de l'Erve occupe une surface de 39 km² pour une longueur de 19km. Elle longe l'enclave communale d'Epineux-le-Séguin, traverse les communes d'Auvers-le-Hamon et de Sablé-sur-Sarthe et de façon limitrophe le territoire de Juigné-sur-Sarthe.

Le Treulon, son principal affluent prend sa source à une altitude de 200 m, dans la forêt de la Grande Charnie, au sud de la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie. Il devient pérenne en amont du bourg de Blandouet et conflue avec l'Erve au lieu dit le Bel-Air sur la commune d'Auvers-le-Hamon, à une altitude de 34mètres.

Le Treulon s'inscrit dans un bassin versant de 154 km² pour une longueur de 36km à la limite des départements de la Mayenne et de la Sarthe. De forme globalement rectangulaire, il s'oriente selon un axe nord / sud.

1.2. Les enjeux

L'enjeu est important sur le territoire compte tenu des différentes pressions exercées par les différentes professions. On observe notamment :

- Une détérioration de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau par l'apport d'intrants liée à une forte pression agricole.
- Une dégradation des berges dues au piétinement du bétail.
- Une ripisylve peu dense voire absente qui ne remplit que partiellement son rôle épuratoire, mécanique et biologique alternant avec des sections présentant un aspect très dense et envahissant.
- Une banalisation hydro morphologique et un appauvrissement de la biodiversité imputable à la chenalisation des cours d'eau et la mise en bief des cours d'eau.
- Une discontinuité longitudinale responsable du blocage du transit sédimentaire, hydraulique et de la libre circulation des poissons.
- Un écoulement des eaux ponctuellement perturbé par la présence d'embâcles ou par un défaut d'entretien sectoriel de la ripisylve.
- Une turbidité élevée entraînant le colmatage du fond de la rivière uniformise le support et asphyxie la végétation aquatique

1.3. La cellule d'animation du syndicat

Le comité syndical est composé de 18 titulaires, de 9 suppléants, 1 présidente, 2 vices présidents, 1 secrétaire et 1 technicienne de rivière.

2. Présentation de la cellule d'animation du CTMA

2.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2015 :

- Le 26 Février 2015 : État de l'ensemble des travaux réalisés par le syndicat, étude sur les ouvrages à venir,
- le 06 Octobre 2015 : Réunion de lancement de l' « Étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur les 12 ouvrages de l'Erve aval » (SERAMA, titulaire du marché)

Le comité de pilotage du 26 Février était composé de :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe,
- Le Conseil Régional,
- Le Conseil départemental 72,
- Le Conseil Départemental 53
- La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe,
- La Direction Départementale des Territoires de la Mayenne,
- L'ONEMA 72
- L'ONEMA 53,
- La Fédération Départementale de la Pêche pour la Protection des Milieux Aquatiques 72,
- La Fédération Départementale de la Pêche pour la Protection des Milieux Aquatiques 53,
- Le comité syndical.

L'ordre du jour portait sur l'état d'avancement des travaux du syndicat et sur l'étude ouvrage à venir.

Assistaient à cette réunion 8 administrations sur les 11 conviées, 3 administrations excusées et 11 membres du CS sur 18.

Le comité de pilotage du 06 Octobre 2016 était composé uniquement des administrations sarthoises puisque l'étude ne porte que sur la partie sarthoise de l'Erve :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe,
- Le Conseil Régional,
- Le Conseil départemental 72,
- La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe,
- L'ONEMA 72,
- La Fédération Départementale de la Pêche pour la Protection des Milieux Aquatiques 72,
- Sarthe Nature environnement,
- La Chambre d'agriculture de la Sarthe,
- L'association de défense des inondés su pays saboliens
- Le Bureau du comité syndical.

Les principaux questionnements de ce comité de pilotage portaient sur l'aménagement des ouvrages et leurs influences sur les inondations à Sablé sur Sarthe. Le syndicat a bien spécifié que dans le cadre de l'étude, tous les usages étaient pris en compte et que l'objectif était de réfléchir sur une cohérence de territoire.

Lors de cette réunion 8 Membres du comité syndical étaient présents sur les 9 attendus, 5 administrations/associations étaient représentées sur les 10 conviées et 2 administrations excusées.

2.2. Le comité syndical

Le Comité syndical s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2015 :

- 12 Mars 2015, DOB
- 26 Mars 2015, Budget
- 25 Août 2015, commission Ad Hoc (analyse des offres études ouvrages et analyse des offres travaux entretien)
- 25 Août 2015, comité syndical (Point travaux, attribution des marchés, demande de subvention, élection commission Ad Hoc
- 14 Décembre 2015, Comité syndical (Écourues 2016, point travaux, point barrage Jeune Panne)

La Technicienne de rivière fait partie de la commission milieux aquatiques du SAGE Sarthe Aval ainsi que du groupe de travail pour la cartographie des cours d'eau sarthois. Ces commissions se sont réunies plusieurs demi-journées au cours de l'année 2015. La technicienne de rivière a assisté aux réunions suivantes :

- Le 9 Juin 2015 : Réunion d'Intercommission (Les étapes du SAGE Sarthe aval, les objectifs et la méthode du scénario tendance, présentation du scénario tendance, quelques tendances socio-économiques locales, les tendances pressenties sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, suite de la démarche),
- Le 10 Juillet 2015 : Réunion sur la cartographie des cours d'eau sarthois
- Le 21 Septembre 2015 : Réunion d'intercommission (rappel de la synthèse du scénario tendance, travail d'émergence des propositions en petits groupes, mise en commun des résultats
- Le 17 Novembre 2015 sur la journée : Réseau AGMA (aménagement et gestion des milieux aquatiques) Rappel sur l'avancement de chaque SAGE, actualité sur les territoires (avancement des CTMA ...), Actualité GEMAPI et évolution de la structure porteuse des SAGE, Point d'information sur les principaux changements de la PAC 2015 en lien avec les milieux aquatiques, Mission relais Bois énergie - Valorisation énergétique des bois de bord de rivières, Mise à jour des taux d'étagement des cours d'eau sur le bassin de la Sarthe
- Le 15 Décembre 2015 : Réunion d'information GEMAPI

2.3. Colloques et formations

La technicienne de rivière a également suivie des formations ou a assisté à des colloques :

- 19 Février 2015 – 1 journée – formation site internet
- 27 Mai 2015 – 1 journée – Aster 53
- 14 et 15 Octobre 2015 – 2 jours – Rencontre des animateurs territoriaux Loire Bretagne

3. Mise en œuvre du contrat, les travaux du syndicat de l'Erve et du Treulon sur 2015

Sur l'année 2015, ont été réalisés :

- Entretien des berges et ripisylve : 12 917.80 mètres linéaires de berges soit 6 458.9 ml de cours d'eau
- 8 gros abattages
- Embâcle : 157 embâcles retirés (tous volumes confondus)
- 5 Abreuvoirs en descente aménagée
- 1 pompe de prairie
- 51 mètres linéaires de fascinage

La carte de localisation des travaux se trouve en annexe 1.

4. Actions de communication

Depuis Mars 2015, le syndicat de l'Erve et du Treulon en partenariat avec les syndicats de la Jouane, du Vicoin, de l'Erve, de la Vaige et de la Taude, s'est doté d'un site internet.

Ce site permet au syndicat d'expliquer ses objectifs et de l'illustrer par des exemples.

<http://www.erveetreulon.portail-bassins-versants.fr>

Depuis maintenant 4 ans, la technicienne de rivière rencontre régulièrement les riverains du cours d'eau et les sensibilisent aux différentes problématiques du territoire et plus particulièrement de leurs parcelles. Bons nombres d'entre eux commencent à changer leurs pratiques dans le but d'améliorer la qualité de leurs parcelles et donc de l'environnement. Des abreuvoirs et des protections de berges ont ainsi été créés pour limiter le piétinement bovin et des clôtures refaites par exemple.

L'étude sur les ouvrages a été lancée en Septembre 2015. Cependant, depuis un peu plus de 2 ans, la technicienne de rivière a rencontré les propriétaires et les riverains des ouvrages hydrauliques pour leur expliquer les différentes législations sur l'eau et leurs conséquences sur le devenir des ouvrages. De nombreux riverains étaient réticents mais après maintes discussions, tous étaient d'accord pour que leur ouvrage soit étudié. De plus une première rencontre avec le bureau d'étude à l'Automne 2015 les a rassurés sur les objectifs de l'étude sur les ouvrages.

5. Budget et financement

Le coût des travaux sur le territoire du Syndicat est décomposé de la manière suivante :

- 28 533.55 € -> Entretien berges et ripisylve
- 1 200 € -> Gros abattage
- 10 185.70 € -> Embâcles
- 9 097.88 € -> Abreuvoirs, pompe et empierrement.
- 16 272.54 € -> Fascinage, enrochement et talutage

Soit un total de 65 289.67 € TTC, subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les Conseils départementaux 53 et 72 et la Région ays de la Loire. Sur ce montant, 24 483.23€ font partie de la 3ème année de travaux et 40 806.44€ correspondent à une partie de la 4^{ème} année de travaux.

6. Bilan et perspective

Les trois premières années de travaux ont été réalisées par l'entreprise DERVENN. Leur marché était sur 3 ans, reconductible une fois 3 ans. Compte tenu des prix définis par cette entreprise et notre avancement dans les travaux, le syndicat a décidé de ne pas reconduire le marché et de lancer un nouvel appel d'offre, en espérant avoir des prix plus attractifs, permettant ainsi au syndicat de faire plus de travaux dans l'année. Cette décision a été fructueuse car l'entreprise retenue, TLTP (sous-traitant GÉNIE), nous permet de faire davantage de travaux compte tenu des prix pratiqués dans le cadre du marché.

Avec le même budget, le syndicat va pouvoir accentuer la lutte contre le piétinement bovin, qui est une des problématiques les plus représentatives de son territoire.

Le syndicat a actuellement un contentieux avec une entreprise qui a réalisé des travaux sur un ouvrage hydraulique (garantie décennale). L'ouvrage a cédé à la première manipulation de l'ouvrage suite aux travaux de réparations. Après plusieurs échanges de mails et rencontres sur le terrain, aucune solution n'a pour le moment été trouvée. Si aucune issue n'est trouvée, le syndicat va demander au bureau d'étude qui réalise l'étude ouvrage de prioriser cet ouvrage afin de trouver une solution d'aménagement rapidement puisque cet ouvrage a un usage agricole avéré (3 prises d'eau d'irrigations concernées).

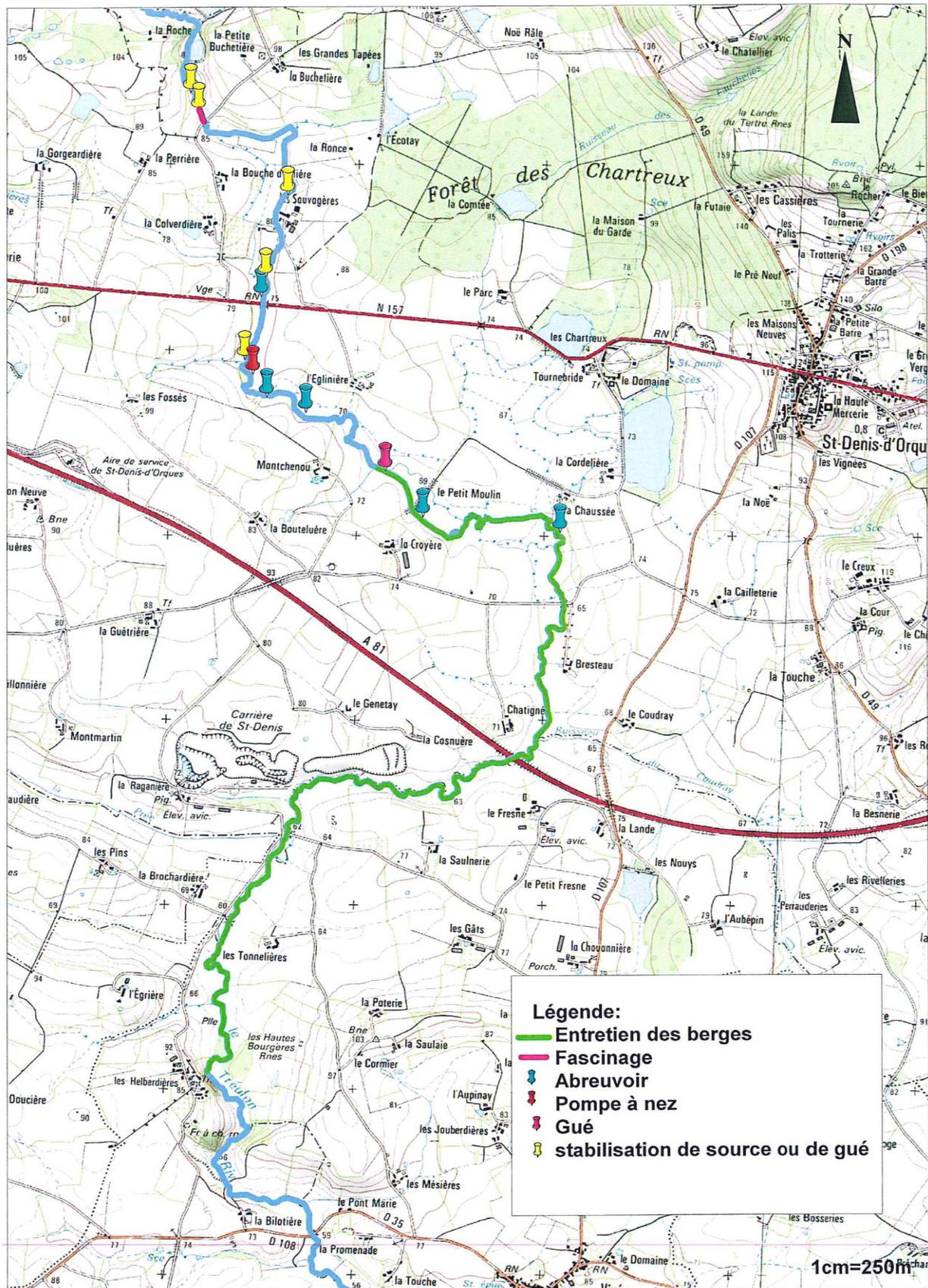
La perspective principale pour les années 2016 et 2017 est dans un premier temps de finaliser l'étude sur les ouvrages, dans un deuxième temps de commencer les travaux d'aménagements sur les sites favorables et dans un troisième temps de continuer l'entretien et la protection des berges.

7. Annexes

7.1. [Annexe 1 : Cartographie des travaux 2015](#)

7.2. [Annexe 2 : Photos travaux](#)

ANNEXE 1



Annexe 2



Descente aménagée



Passage à gué



Stabilisation d'abreuvoir.

Le syndicat a réalisé le talutage et le riverein a finalisé l'abreuvoir par la mise en place de lisse et de barbelés. Cela a permis de faire 4 abreuvoirs partiels au lieu de 2 finalisés par le syndicat